

# →→→ Possibilités forestières



## Territoire forestier résiduel 033071

### MRC de Charlevoix

#### Région de la Capitale-Nationale

## Détermination des possibilités forestières

### Portée de la décision

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* prévoit que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels.

La présente décision porte sur le territoire forestier résiduel 033071 situé dans la région administrative de la Capitale-Nationale et dont la gestion forestière est déléguée à la MRC de Charlevoix.

### Contexte

De nouvelles informations relatives à ce territoire forestier résiduel ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des données suivantes :

- ▶ Les données du plus récent inventaire écoforestier du Québec méridional
- ▶ Des nouveaux modèles de croissance
- ▶ Une mise à jour des interventions forestières
- ▶ Une mise à jour des affectations territoriales

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé opportun de produire un nouveau calcul pour ce territoire.

### Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations et le rapport détaillé du calcul, je détermine les possibilités forestières à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour ce territoire forestier résiduel.

### Possibilités forestières et écart avec la période précédente

Périodes	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2024 +	1 800	20	0	20	150	730	180	190	0	3 090
	58%	1%	0%	1%	5%	24%	6%	6%	0%	100%
Précédente	2 100	0	0	0	200	700	300	100	0	3 400
Écart	-14%	0%	0%	0%	-25%	4%	-40%	90%	0%	-9%

Répartition de la composante SEPM des possibilités forestières 2024 + : sapin (57%), épinettes (37%), pin gris (6%) et mélèzes (0%).

Répartition de la composante Érables à sucre et rouge des possibilités forestières 2024 + : érable à sucre(36%) et érable rouge (64%).

## Documentation complémentaire

Des informations complémentaires sur le calcul des possibilités forestières de ce territoire sont disponibles dans le rapport détaillé sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 8 mars 2024

